

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 70 (1961)
Heft: 3

Artikel: La prévention des accidents en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683152>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion physique et l'inattention sont les deux éléments humains qui conditionnent l'accident, c'est la racine psychologique de ces défaillances humaines qu'il faudrait arriver à connaître et à guérir. Cette recherche fondamentale n'en est qu'à ses débuts. Mais la prévention, empirique d'abord, consciente et scientifique depuis une cinquantaine d'années, permet déjà d'épargner bien des morts et des infirmités.

Comment définir l'accident?

On a proposé diverses définitions de l'accident. Citons celle du Conseil national de sécurité américain:

L'accident est cette occurrence qui, dans une série d'événements, cause habituellement une blessure, une mort, ou un dommage matériel non intentionnels.

On a tenté aussi diverses classifications — celle de l'O. M. S. considère plus de 135 types d'accidents, sans compter les complications dues à des actes médicaux ou chirurgicaux. Mais, dans la pratique, médecins, statisticiens et spécialistes de la prévention ont classé les accidents en une demi-douzaine de catégories essentielles; celles-ci varient d'ailleurs légèrement selon les pays. Si imparfaites que soient encore ces classifications, elles permettent néanmoins la mise en œuvre de mesures préventives concrètes. Et si elles négligent les catastrophes naturelles qui frappent si fort l'opinion publique, ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit d'événements où la volonté humaine n'a que peu de part. C'est surtout parce que la somme de ces tragédies spectaculaires coûte infiniment moins de vies humaines que la répétition quotidienne des accidents dans les foyers du monde entier. C'est autour de nous, à notre porte, dans la cour de la ferme, la rue de la ville, durant notre travail comme au repos qu'il faut traquer cet ennemi implacable de l'espèce humaine qu'on peut appeler « l'accident quotidien ».

Un bébé meurt asphyxié

FRIBOURG, 21 (C.P.) — M. J. [REDACTED], électricien à Fribourg, était parti avec sa femme, tôt dimanche matin, pour se rendre à Genève, au Salon de l'auto. Ils confièrent leurs deux enfants à leur grand-mère, qui habite dans la même maison. Après leur départ, l'aîné mit un linge sur le fourneau de la chambre où reposait son petit frère, âgé de sept mois. Vers 8 heures, la grand-mère monta chercher le cadet pour le faire déjeuner mais, le voyant dormir, elle s'en retourna chez elle pour continuer à faire son ménage. Quand elle revint une heure plus tard, elle trouva l'enfant à demi-asphyxié par le linge carbonisé. Le bébé devait succomber quelques heures plus tard.

Chaque jour, la chronique des « faits divers » apporte, hélas, la preuve que, selon le slogan de l'O. M. S.: « L'accident n'est pas accidentel »

LA PRÉVENTION DES

De nombreuses institutions s'occupent en Suisse de la prévention des accidents. Les *accidents de travail*, notamment, sont étudiés par la division « préventive » — établie à Lucerne — de la *Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents*; elle publie les *Cahiers suisses de la sécurité du travail* abondamment diffusés dans les milieux intéressés et fort bien faits.

La prévention des accidents dans l'*agriculture* est faite par l'*Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture* (IMA), à Brougg. Cet institut publie également des feuilles de renseignements sur l'emploi de diverses machines agricoles, sur les dangers en puissance dans les locaux agricoles, les silos, les fosses, etc., sur la manière de se comporter avec les animaux.

L'*Institut suisse de recherches ménagères*, de son côté, se préoccupe de la prévention des accidents dits *de ménage*; il contrôle les ustensiles ménagers, s'est notamment préoccupé de l'emploi des marmites à vapeur, et tend de manière générale à promouvoir la construction de cuisines rationnelles tout en cherchant à faire éliminer les sources d'accident dans l'architecture même des maisons et leur aménagement — escaliers, rampes, éclairage, etc.

Quant à l'*appareillage électrique*, il fait lui-même l'objet d'études et de contrôles très serrés. Aucune machine par exemple n'obtient la marque de contrôle sans que l'*Association suisse des électriciens* ne l'ait préalablement examinée.

On pourrait citer encore bien d'autres organismes officiels ou privés qui collaborent dans maints domaines à la prévention scientifique des accidents et à l'information du public. Il faut faire une place particulière au *Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents*, dont le siège est à Berne, organe consultatif, à disposition de tous les intéressés. Collaborant avec les instituts spécialisés pour ce qui concerne la prévention des accidents ménagers et ceux agricoles, le Bureau suisse d'études voue une attention particulière à la prévention des *accidents de sport* et, surtout, à celle des *accidents routiers*.

Accidents de sport

Il est intéressant de constater que les accidents sportifs jouent un rôle considérable en Suisse. Le rapport quinquennal de la Caisse nationale suisse sur la période de 1953 à 1957 le souligne. On constate en effet que le 44 % des accidents non professionnels est dû aux sports, jeux, voyages et autres divertissements, alors que le 22 % seulement des dits accidents se sont produits en revenant du travail ou en s'y rendant et le 19,5 % au domicile. Le pourcentage des frais causés par des accidents sportifs est plus élevé encore, il atteint le 48,5 % au total contre le 20 % pour les accidents survenus en allant au travail et le 14 % pour ceux ayant lieu à domicile.

Il n'est pas moins intéressant de constater que dans les causes d'accidents survenus en pratiquant des sports ou lors de déplacements non professionnels, le 20,5 % des accidents est survenu lors de promenades ou de courses à pied, le 18 % avec des bicyclettes, le 16 % en pratiquant le football et le 15,5 % lors de courses à ski.

ACCIDENTS EN SUISSE

En collaboration avec de nombreuses entreprises et associations sportives, des études ont été faites par le Bureau suisse d'études tant pour la localisation des accidents de ski que pour la recherche de fixations offrant une meilleure sécurité. Cela a permis en bien des cas d'améliorer ou de corriger des pistes défectueuses, de remédier aux dangers de certaines installations de remonte-pentes, et de poursuivre l'éducation du public.

Circulation routière

Le rapport pour 1959 du Bureau suisse d'études souligne l'importance et la complexité du problème de la circulation routière et les efforts qui se poursuivent tant du côté officiel que de celui des associations touristiques ou de transport automobile pour augmenter la sécurité. Ces efforts se poursuivent simultanément dans plusieurs domaines.

Le premier est celui de la construction et de l'amélioration du réseau routier. Le tracé et le revêtement des routes, leur balisage, leur éclairage, la suppression et la signalisation des passages à niveau, l'aménagement des carrefours, autant de problèmes dont l'importance devient chaque an plus essentielle pour la sécurité des usagers.

Le second est celui de l'amélioration de l'équipement automobile, de gros efforts sont faits notamment pour augmenter la sécurité des passagers par l'emploi de

sangles de sécurité qui permettraient d'éviter bien des morts ou des blessés graves.

Le troisième est celui des dispositions de la police de la circulation. Il faut y ajouter pensons-nous celui du contrôle accru de la circulation par la police routière. Car la loi la plus sage n'est utile que si elle est respectée! Et que si l'on dispose d'un personnel suffisant pour cela.

Le quatrième domaine enfin est celui de l'éducation des usagers de la route, éducation qui doit se poursuivre sans relâche et par tous les moyens. Notons ici les campagnes annuelles d'éducation routière par voie d'affiches, de panneaux, d'articles, de slogans. Notons aussi celles qui visent à l'éducation de la jeunesse. Sait-on à ce propos qu'à fin 1959 il y avait en fonction des patrouilles scolaires chargées de surveiller l'entrée et la sortie des écoles dans 165 localités et comprenant plus de 5000 patrouilleurs bien instruits à leur tâche? Ici aussi la collaboration de la police et des principales associations d'usagers de la route sont indispensables.

*

Doit-on conclure de cette brève étude que tout est parfait chez nous? Non, assurément, et la multiplication des accidents de tous genres le prouve hélas. Car tout ce que l'on peut faire dans le domaine de la technique pour prévenir les accidents n'aura de résultat effectif que lorsque l'ensemble de la population aura appris et compris que, selon le mot d'ordre donné par l'O. M. S., « l'accident n'est pas accidentel », mais qu'il appartient à chacun de le prévoir et de l'éviter. Et dans ce domaine-là, la Croix-Rouge, et notamment les « juniors » peuvent aussi jouer leur rôle. (T.)

A la maison

LES DANGERS DOMESTIQUES

La voiture la plus rapide ou l'avion, la montagne la plus escarpée, un bateau pris dans la tempête, sont moins dangereux que la cuisine, l'escalier ou la chambre à coucher de n'importe quelle demeure. Un tube d'aspirine qui traîne sur la table, une bassine d'eau bouillante, un tourne-vis oublié feront cette année plus de jeunes infirmes, tueront plus d'enfants que la polio-myélite ou la tuberculose. Peut-être est-ce l'extrême banalité des accidents de la maison qui les rend si difficiles à éviter. Même distrait ou imprudent, on se méfie en traversant une rue. Mais, même prévoyant et sage, on court répondre au téléphone sans prendre garde au parquet trop bien ciré...

Un appareil de contrôle mal placé et qu'on ne peut atteindre qu'en montant sur une chaise, un raccord de caoutchouc d'un appareil à gaz trop usé, une conduite électrique mal protégée, combien de vieillards sont, chaque année, victimes d'accidents dus à des causes semblables. On compte qu'en Grande-Bretagne 4500 personnes de plus de 65 ans meurent chaque année des suites d'une simple chute, que 1500 sont victimes d'empoisonnement par des substances ou des gaz toxiques.

Aux Etats-Unis, plus d'accidents domestiques que de travail ou routiers

On estime aux Etats-Unis à 4 millions le nombre d'accidents survenus à la maison en 1959; la totalité des

Trouvé mort dans l'escalier

LAUSANNE, 21 (CP) — Hier, vers 6 h. 40, rue des Deux-Marchés 18, à Lausanne, un cafetier de l'immeuble a trouvé dans l'escalier, étendu inanimé, M. G. D., 65 ans, ferblantier, demeurant dans cette maison. M. D. était tombé en se rendant à son travail et s'était rompu la nuque. La mort fut instantanée.

Les chûtes sont plus graves pour les gens âgés que pour les enfants